



### Compte-rendu de la réunion informelle téléphonée du 3 novembre 2020

Les 4 OS ont été convoquées par la DDFIP en remplacement des CAPL A et B de liste d'aptitude. Du fait que c'est une réunion informelle, même les OS qui n'ont pas de représentant dans les CAP concernées avaient le droit d'assister à ces réunions.

Ont aussi été abordés les sujets suivants :

- **Affectation d'un contrôleur stagiaire à la DDFIP le 12 avril 2021.**
- **Affectation d'un contractuel B le 12 avril 2021**
- **Affectation de trois inspecteurs stagiaires le 17 mai 2021.**

Une stagiaire B arrivera le 12 avril 2021 sur le SIP de Mamers pour anticiper l'arrivée de tâches du SIP de Saint Calais.

Un agent contractuel B sera affecté sur le SIP de La Flèche pour anticiper l'arrivée de tâches du SIP de Saint Calais.

Quant aux stagiaires A, la directrice a rappelé que le stage était maintenant probatoire. Un stagiaire A suivant la scolarité cadastre est affecté au CDIF du Mans, car il y avait une forte demande pour la création d'un quatrième emploi A dans ce service, suite à la création du Service Départemental des Impôts Fonciers au 1er septembre 2021.

Le deuxième A stagiaire sera affecté au Pôle Gestion Publique en Direction.

Quant au troisième, il sera également affecté dans la filière Gestion Publique, positionné en A adjoint. A priori, sur le poste de La Ferté-Bernard si ce poste se libère.

Quant au fait de savoir si les stagiaires C et B affectés en 2020 ne seraient pas arrivés sur des postes refusés à des titulaires, la Directrice n'a pas répondu à la question mais a affirmé que les arrivées le seront sur des postes vacants et que pour l'instant, ces agents ne sont pas titulaires mais ils sont tous ALD Sarthe.

#### Liste d'aptitude de B en A (un tableau a été publié sur Ulysse 72).

La Directrice nous a expliqué qu'il n'y avait plus de CAP mais que les critères de sélection resteraient les mêmes. Comme il n'y a plus de CAPL, il n'existe plus de catégories excellent, Très Bon et à Revoir. Il n'y a plus que deux catégories, c'est binaire.

La centrale a donné une seule potentialité pour la Sarthe. La Directrice a décidé de rajouter un agent par rapport aux potentialités données par la Centrale.

Par ordre alphabétique : Belen Pinédo et Fabrice Randazzo.

Les dossiers ne sont pas évoqués lors de cette réunion informelle. Seuls les choix de la Direction y sont donnés. Les dossiers à évoquer par les OS ne peuvent l'être qu'avant cette réunion avec la Directrice.

#### Liste d'aptitude de C en B (un tableau a été publié sur Ulysse 72).

La Centrale a communiqué sur 4 potentialités pour la Sarthe. La Directrice a décidé de porter 5 noms pour les agents « proposés »

Par ordre alphabétique : Françoise Cormier, Mariem Gasnier, François Perrier, Philippe Rescourio et Corinne Rousseau.

Pour les **prochaines instances** (CTL et CHSCT), les dates vont être maintenues. Sur la question de savoir si cela peut être fait en présentiel, Mme Font a accepté le principe si on se limite à deux représentants par OS et qu'on puisse disposer d'une grande salle. La consigne de la Centrale est de ne pas faire de réunion avec plus de 5 personnes en présentiel. La Directrice est prête à accepter une dérogation. (surtout qu'il y a pas mal de plateaux dans les services où il y a plus de 5 personnes !)

Le prochain CTL aura lieu le 26 novembre sur le bilan de la formation professionnelle, l'affichage des indicateurs de transparence, les ponts naturels 2021, l'observatoire interne...)

Le prochain CHSCT aura lieu le 1er décembre principalement consacré aux opérations NRP; Son pendant en CTL serait le 8 décembre.

Suite à ma question, Mme FONT nous a confirmé que d'autres CHSCT devraient être organisés en fonction de l'évolution de l'actualité sanitaire.

A ma question sur le télétravail, la Directrice a reparlé du cadre général fixé par le DG et le secrétaire Général. Il ne peut pas être imposé de télétravail si l'agent ne le souhaite pas. Par contre, celui-ci doit être porté à 3 jours, voire 5 en fonction de circonstances particulières (agent vulnérable, cas contact...)

Un message sera envoyé aux chefs de service pour rappeler ces consignes. En Sarthe, nous n'avons toujours pas reçu de nouveaux PC portables, la jauge est toujours bloquée à 143 + des PC Tiny.

La propagande du DG, signale que 14000 nouveaux ordinateurs portables ont été commandés en plus des premiers 20000 lors du premier confinement, ceux-ci ne sont pas encore arrivés en Sarthe !!!

Car suite à une audioconférence DGFIP du 3 novembre, il est écrit « Les mesures de ce confinement continuent à se mettre en place à la DGFIP et notamment le télétravail puisque les missions doivent s'exercer à 100%. Trois jours après le début du confinement, 2/3 des agents en centrale sont en télétravail et 50 % des agents des directions nationales spécialisées. **Dans les directions départementales, le DG admet la faiblesse du taux qui est à 11%**. Il fera un monitoring très suivi de la situation pour que les 30 % de possibilités de télétravail soient utilisées"!!! On voit donc où sont partis les 34000 ordinateurs commandés et pourquoi ils n'arrivent pas jusqu'en Sarthe !

Cependant, concernant le Centre de Contact du Mans, la Directrice nous a informé que la jauge de télétravailleurs était à son maximum.

Pour ce nouveau confinement, toutes les missions devant continuer, il faut un petit temps de calage selon la Directrice, entre les chefs de service, les services RH et la médecin de prévention.

Concernant **le contrôle fiscal**, Mr Palussière a précisé que les missions doivent continuer dans des conditions quasi normales. Il faut seulement faire preuve de discernement et de précautions pour les entreprises impactées par le re-confinement. Plutôt que des consignes globales, il faudra voir au cas par cas.

A ma question sur **l'accueil du public**, Mme Font nous a dit qu'elle attendait plus de précisions. A priori, nous allons nous orienter petit à petit vers de l'accueil exclusivement sur rendez-vous, toute la journée, ou sur l'inversion de l'accueil sans rendez-vous l'après-midi et sur rendez-vous le matin. Il est prévu de conserver le vigile tout le mois de novembre au Mans, pour filtrer les personnes qui attendent pour les rendez-vous.

Un incident important a eu lieu au Mans, sur un agent qui faisait rentrer un contribuable qui avait rendez-vous et qui a été pris à partie par un autre qui n'avait pas rendez-vous.

Il est rappelé que le rideau de l'accueil ne doit pas être baissé les après-midi pour recevoir les contribuables ayant rendez-vous, ce qui permettra au responsable de l'accueil de gérer et contrôler les personnes qui attendent dehors pour leur rendez-vous. Un message va être envoyé au chef de service de l'accueil pour lui rappeler cette règle.